

## ***La gestion locale des rôneraies : Des incertitudes à l'espoir***

Le plus important peuplement de rôniers en Afrique de l'Ouest se trouve dans les départements de Gaya et Dosso (République du Niger) avec une superficie estimée à plus de trente mille hectares . C'est une importante richesse naturelle qui fait le bonheur et la fierté de toute une région de part le rôle prépondérant que jouent les rôneraies dans la vie socio-économique des populations locales.



Le rônier est en effet, une essence forestière qui est utilisée sur toutes ses parties. Si on part des racines au houppier, on peut distinguer les principales utilisations suivantes :

- Les racines pour la confection des nasses( engin de pêche) ;
- Le tronc fendillé en lattes sert de traverse pour les toits de maisons ;
- Les feuilles pour faire des cases ou des clôtures des vergers ;
- Les pétioles pour confectionner les chaises et salons
- Les fruits sont consommés soit à l'état brut ou après transformation artisanale ( jus, beignets, galettes etc.....).

Comme, on le voit bien , le rônier constitue une base à la fois alimentaire et économique pour les riverains .Ces différentes utilisations expliquent l'appellation de " notre mère nourricière" du rônier localement. Il est également appelé " arbre providence" comme le confirment les propos tenus par un vieux paysan de M'Botché, un village du canton de Yélou lors d'une de nos séances d'animation sur la protection des rôneraies :



***« Au temps des grandes famines, nous faisons recours à la longue<sup>1</sup> à travers ses fruits pour pouvoir joindre les deux bouts ».***

Le contrôle de la gestion cet important trésor naturel, a été pendant longtemps une préoccupation majeure des communautés riveraines .

En effet, pendant plusieurs décennies, la gestion de cette ressource naturelle était exclusivement assurée par l'Etat . Son contrôle échappe aux populations locales qui doivent pourtant être les premières bénéficiaires des avantages qu'elle procure. Les quelques utilisations qu'elles en font, étaient rigoureusement réglementées et soumises à des autorisations préalables de la part des services forestiers locaux plus réputés dans la répression que dans l'encadrement.



Cette forme de gestion qui exclut les vrais bénéficiaires n'a fait que favoriser l'exploitation incontrôlée et anarchique du peuplement, à travers les multiples coupes opérées en grande partie sur les rôniers

<sup>1</sup> Autre appellation locale du rônier

vivants et dans une moindre mesure sur les pieds mort communément appelés chablis.

Les permis ou autorisations de coupe sont délivrés à Niamey par l'administration forestière aux exploitants qui sont le plus souvent des grands commerçants ou autres personnes influentes qui gravitent autour du pouvoir en place.

Les coupes se faisaient de façon désordonnée et incontrôlée sous les regards impuissants et désemparés des riverains.

**« Il y a une cinquantaine d'années de cela, le peuplement était si dense que vous ne pouviez pas apercevoir quelqu'un à plus de vingt mètres. Les fruits que nous consommons très fréquemment, vous partez tout juste derrière votre concession pour les avoir. La viande aussi, on n'en achète pas puisque les animaux sauvages sont là à côté. Mais aujourd'hui, ça fait très peur, parce que la forêt recule et si on ne prend pas des dispositions, nous allons acheter le rônier quelque part pour couvrir nos maisons »** déclarent le chef de village de Tousse en assemblée générale lors de l'élaboration de leur plan de gestion du terroir.



La déclaration de ce chef de village traduit toute l'ampleur du phénomène de régression du peuplement en rônier et le souci de mettre en place très rapidement des mécanismes pour une gestion durable de cet écosystème.

La marginalisation et l'ampleur des dégâts d'année en année créèrent alors des sentiments de frustration et de désolation de la part des populations qui lancèrent un cri de détresse au premier responsable de l'Etat, le Président de la

République de l'époque, le feu Seyni Kountché qui étaient en tournée de travail dans la zone en 1976.

L'appel eut des échos favorables, puisque le chef de l'Etat en personne ordonna l'arrêt systématique des coupes opérées sur les pieds vivants. L'exploitation doit être exclusivement limitée aux chablis et l'abattage d'un pied vivant est considéré comme un délit qui peut conduire à l'emprisonnement. Le rônier fait désormais partie de la liste des espèces protégées. Cette décision redonna l'espoir aux populations, qui malgré tout, continuèrent à se battre pour leur responsabilisation dans la gestion des rôneraies.

Dans la même lancée, le chef de l'Etat a demandé aux techniciens de réfléchir sur l'élaboration des projets d'aménagement et de reconstitution de ces rôneraies qui seront soumis aux partenaires au développement.

C'est ainsi que dans les années 1970-80, des projets d'aménagement et de reconstitution des rôneraies ont vu le jour. Ces projets ont certes donné des résultats satisfaisants sur le plan de la connaissance et de la reconstitution du peuplement, mais n'ont pas véritablement créé les conditions d'une meilleure responsabilisation des populations locales qui étaient restées jusque là à la touche et ne servaient que de mains d'œuvre en cas de certains travaux d'aménagement conduits dans les rôneraies par ces derniers (projets).

A la détermination affichée des populations à assurer elles-mêmes le contrôle de la gestion de la ressource, s'oppose le refus de l'Etat à transférer.

Il faut attendre les années 90 avec le Programme d'Appui aux Initiatives de Gestion Locale des Rôneraies<sup>2</sup> (PAIGLR) créé en 1995 et le Programme d'Appui au Développement local<sup>3</sup> (PADEL) en 1997 pour voir relancer le processus de responsabilisation des populations dans la gestion de leurs terroirs.

<sup>2</sup> Programme financé par la DDC, mais administré par l'UICN

<sup>3</sup> Financement DDC, régie directe



La démarche participative adoptée par ces programmes permirent aux communautés de mieux s'organiser et de mesurer davantage le degré de leur responsabilité dans la gestion durable des rônneraies.

La prise de conscience de la dimension sociale et institutionnelle se renforça par l'émergence des structures de gestion qui assurent l'exécution des Plans de Gestion de Terroirs (PGT) dont les actions identifiées sont planifiées et budgétisées pour et par elles-mêmes.

A travers ces structures locales de gestion nées de la dynamique des programmes DDC cités plus haut, il est désormais créé au niveau local, un cadre de concertation et de négociation pour la prise en charge de toutes les questions liées au développement des terroirs.



C'est ainsi que ces communautés s'organisèrent autour de leurs terroirs et mirent en place des mécanismes de protection et de reconstitution des rônneraies notamment la mise en place des brigades villageoises de protection de l'environnement et l'organisation des campagnes de régénération en semis noix de rônier. Une solidarité communautaire

s'est alors développée pour la préservation et le contrôle de la ressource

Mais constatant les limites de la démarche gestion des terroirs en terme de mobilisation des ressources et les défis de la décentralisation en cours, les structures locales s'engagèrent dans une dynamique d'ouverture et de regroupement autour des préoccupations trans-terroirs se traduisant par la naissance d'institutions supra-communautaires qui sont les structures "cantonales" (Fora et comités cantonaux) qui se s'affirmèrent en véritables structures représentatives des communautés de base en matière du développement local en général et de gestion des ressources naturelles en particulier. La crédibilité et la légitimité locales incontestables dont jouissent ces structures font d'elles des partenaires et interlocutrices pour les porteurs de développement ( services techniques, ONGs, agences de coopération et aussi et les collectivités locales ).

Forts de cette légitimité populaire et s'appuyant sur les résolutions des

différents fora cantonaux<sup>4</sup> de 1997, ces structures ont pris le devant de la lutte et réclamèrent au comité de pilotage du PAIGLR de 1998, la question de la gestion locale des rônneraies notamment, la commercialisation du bois qui génèrent des revenus substantiels et qui constitue la principale paume de discordance entre l'Etat et les populations locales.

Cette revendication communautaire a été fortement soutenue par les chefs coutumiers et certains leaders d'opinion locaux qui constituent une frange de la population incontournable dans toutes les questions qui ont trait à la gestion du développement au niveau local .

---

<sup>4</sup> Les fora cantonaux sont des assemblées annuelles de bilan, de planification et d'orientation de toutes les structures locales de participation à l'échelle d'un comité cantonal





Devant cette détermination des acteurs locaux et conscient que de la responsabilisation effective des populations riveraines, dépendra la survie des rônèraies, l'Etat a, à travers le comité de pilotage pris la courageuse et salutaire décision de transférer la gestion de la commercialisation du bois de rônier qui était jusque là assurée par les services forestiers.



C'était un sentiment de satisfaction généralisé pour les communautés sous-rônèraies qui voyaient enfin renaître l'espoir, après plusieurs années d'exclusion et de frustration.

**« De tout en temps, on nous chante que la rônèraie c'est notre richesse, c'est notre patrimoine, c'est maintenant vraiment que nous en sommes convaincus et vous verrez comment nous allons nous engager pour la protéger »** affirme Hadiza Sani, présidente de la structure locale de gestion de Takalafia au sortir de la réunion que tous les participants et participantes se sont accordé à qualifier unanimement d'historique dans la vie des communautés sous-rônèraies.

Ces propos traduisent d'une part le soulagement des populations et d'autre

part, leur prise de conscience quant à leur rôle dans la préservation de ces rônèraies. **« Cette victoire, nous l'avons acquise de haute lutte avec l'appui des projets suisses à Gaya qui nous ont montré la voie à suivre pour y arriver. Nous sommes désormais mis à l'épreuve, car comme vous le savez ce n'est de la bonne volonté des services techniques qu'on nous a transféré la gestion de cette ressource. Prenons y garde et montrons vraiment que nous sommes capables, si nous ne voulons pas revenir à la case de départ. Le moindre faux pas peut nous être fatal. »** déclarent le défunt Salao Guéro à l'époque président du comité cantonal de Koutoumbou lors du lancement de la première campagne communautaire de commercialisation des lattes de rônier au marché rural de Guéza Bissala en Février 1999.

Le feu président confirme les propos de sa collègue de Takalafia et pose l'épineuse question de la pérennisation des acquis.

Il met aussi en évidence dans ces propos, la réticence des services techniques aux changements imposés par l'évolution du contexte local, du reste, conformes à l'esprit d'un Etat de droit.

Cela fait donc six ans que les communautés locales assurent par et pour elles mêmes la commercialisation du bois de rônier à travers les structures de marchés ruraux tels que prévus par la loi à cet effet, notamment l'ordonnance 92-037 du 21 Août 1992 portant sur la commercialisation du bois dans les grandes agglomérations et la fiscalité qui lui est applicable.



Les incertitudes sur la gestion durable de ces rônaraies font désormais place à l'espoir avec la responsabilisation effective des communautés locales.

Il faut à présent espérer l'engagement et la détermination des nouvelles communes issues de la décentralisation à capitaliser tous les acquis obtenus dans le cadre de la gestion locale des rônaraies et s'en inspirer pour

créer les conditions favorables à une gestion décentralisée des ressources naturelles en général.

**BOUDA MAJA CHARDI Moussa,**  
**Coordonnateur PADEL**  
**BP : 41 Gaya**